



Rôles potentiels du CSA pendant la COVID-19

Document N° : Bur/AG/2020/06/02/02

Dans la lignée d'une discussion émanant de sa réunion en date du 17 avril, le Bureau du CSA et son Groupe consultatif (ad hoc) ont discuté, le 13 mai, du rôle que le Comité devrait jouer au regard de la pandémie de COVID-19, conformément à sa vision et à son mandat. Le document suivant répond à l'intérêt exprimé par les membres de déterminer ce que le Comité pourrait faire d'autre afin d'aborder les répercussions négatives de la pandémie mondiale sur la sécurité alimentaire et la nutrition (SAN) dans le monde. Plusieurs rôles potentiels sont identifiés ci-dessous, sur la base des trois objectifs stratégiques convenus dans le Programme de travail pluriannuel du CSA pour la période 2020-2023.

Les États membres et les membres du Groupe consultatif *ad hoc* seront invités à commenter ce document lors de leur réunion du 2 juin, et à se proposer pour étoffer leurs idées comme participants d'un groupe *ad hoc* des Amis du Président, conjointement avec le Secrétariat du CSA. Ce groupe élaborera un document de présentation des options, qui sera soumis à décision lors de la prochaine réunion du Bureau du CSA.

(i) Rôle en ligne avec le premier objectif stratégique (plate-forme) – *Exploiter le pouvoir de rassemblement du CSA en tant que principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte pour discuter de la situation de la SAN au niveau mondial et chercher à coordonner l'action collective à tous les niveaux.*

Objectif : Veiller à ce que les considérations en matière de sécurité alimentaire et de nutrition constituent des composantes majeures de la réponse politique mondiale, régionale et nationale apportée à la pandémie, en interagissant de manière régulière avec les principaux partenaires, en examinant les informations disponibles et en recueillant/partageant les preuves directes des parties prenantes du CSA sur l'impact de la COVID-19 sur la SAN et sur les effets des mesures politiques adoptées sur la SAN. Les résultats seront régulièrement discutés lors de réunions ouvertes, les bonnes pratiques et les enseignements seront communiqués, et les conclusions et les recommandations seront documentées et largement partagées pour garantir que la SAN soit hautement prioritaire dans les réponses politiques pertinentes.

Comment : Les partenaires clés travaillant sur les principaux aspects de la SAN (disponibilité, accès, utilisation, stabilité, durabilité et agencité) sont invités à partager leurs conclusions avec le CSA, les principaux documents sont examinés, et les parties prenantes du CSA sont invitées à partager des expériences sur les situations d'insécurité alimentaire et de malnutrition causées par la COVID-19 et sur les impacts des mesures politiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment sur les groupes pauvres et vulnérables. Les résultats de ces réunions ouvertes pourraient servir de base à l'élaboration d'un document de contexte, qui serait utilisé dans une session plénière du CSA ou dans d'autres contextes.

Rôle du HLPE : Le HLPE pourrait être invité à élaborer des notes de contexte en vue des prochaines réunions ouvertes et/ou à élaborer un document de contexte pour la 47^e session du CSA portant sur l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition et celui des mesures politiques, afin de renforcer les enseignements tirés à court terme à propos des réponses efficaces apportées aux problèmes causés par la pandémie.

Rôle des membres, du Groupe consultatif et des autres parties prenantes du CSA : Le CSA pourrait demander à ses Membres, aux membres du Groupe consultatif, et autres parties prenantes du Comité de partager et d'actualiser leurs activités, bonnes pratiques et enseignements tirés lors de la mise en œuvre de la réponse à la COVID-19 et des programmes de réhabilitation au niveau national.

(ii) Rôle en ligne avec le deuxième objectif stratégique (politique) – *Élaborer des orientations politiques mondiales de nature volontaire pour la convergence et la cohérence des politiques, dans le but d'atteindre la sécurité alimentaire et d'améliorer la nutrition, et de promouvoir la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.*

Objectif : Veiller à ce que les résultats politiques de l'ensemble des processus politiques actuels et futurs du CSA convenus dans le Programme de travail pluriannuel pour la période 2020-2023, l'exposé des faits global du HLPE et les rapports suivants du HLPE reflètent l'analyse disponible des impacts des pandémies telles que celle de COVID-19 sur les systèmes alimentaires et des réponses politiques efficaces.

Comment : Le CSA devra réfléchir à comment garantir que la COVID-19 soit prise en compte de manière adéquate dans les processus politiques actuels et futurs du CSA. Les deux processus politiques actuels devraient inclure des libellés visant à encourager la mise en œuvre de politiques de sécurité alimentaire et de nutrition qui intègrent les enseignements importants tirés de la pandémie.

Rôle du HLPE : Le HLPE a élaboré un Document de synthèse provisoire qui sera mis à jour afin de refléter les dernières informations et expériences, dont les conclusions seront incorporées au rapport « Sécurité alimentaire et nutrition: exposé des faits mondial à l'horizon 2030 », qui devrait être publié fin juin.

Rôle des membres, du Groupe consultatif, et des autres parties prenantes du CSA : Ils pourraient partager leurs expériences et apporter des commentaires supplémentaires sur un Document de synthèse provisoire et les deux processus de convergence actuels.

(iii) Rôle en ligne avec le troisième objectif stratégique (Assimilation) – *Promouvoir l'assimilation, le suivi et l'examen, ainsi que le partage d'expériences et de meilleures pratiques sur l'utilisation et l'application des produits du CSA à tous les niveaux.*

Objectif : Promouvoir l'assimilation des produits et recommandations politiques du CSA en documentant et en présentant les expériences et les bonnes pratiques dans l'utilisation et l'application des résultats politiques les plus pertinents pour aborder l'impact de la pandémie sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Comment : Organiser un événement de bilan lors de la 47e session du CSA, sur la base des contributions des parties prenantes du CSA documentant leurs expériences et bonnes pratiques dans la mise en œuvre des résultats politiques du CSA lors de la crise de la COVID-19. Un tel événement pourrait être organisé à la manière des exercices de suivi du CSA (activités : appel à contributions, élaboration d'un rapport contenant des résultats consolidés, présentation des résultats par les panélistes). Les recommandations et les produits politiques les plus pertinents pour soutenir la reprise post-COVID pourraient être sélectionnés (ex. : Directives sur le droit à l'alimentation, Directives volontaires sur les régimes fonciers, Principes pour un investissement responsables dans l'agriculture et Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées). Autrement, le rapport du HLPE « Sécurité alimentaire et nutrition: exposé des faits mondial à l'horizon 2030 » constituerait la base de cet événement.

Rôle du HLPE : Le HLPE pourrait être invité à mettre à jour son Document de synthèse provisoire pour en faire un document de contexte en vue de la 47e session du CSA sur

l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition et des résultats des mesures politiques appliquées afin d'appuyer la sécurité alimentaire et la nutrition.

Rôle des membres, du Groupe consultatif et des autres parties prenantes du CSA : Ils pourraient aider le CSA à encourager et promouvoir l'assimilation, le suivi et l'examen de l'application des produits du CSA.